

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 02 NOVEMBRE 2020**

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	Mme Claire PALLOT
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
MELAY	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY	M. Philippe CHARRIER

Étaient excusés : M. Michel JULIEN (représenté par Claire PALLOT, déléguée suppléante),
Mme Cathy BAILLY, M. Louis PONCET (pouvoir donné à Jean-Claude DUCARRE)

Secrétaire de séance : Carole CHENUET

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence, ainsi que la Mairie de Baugy pour la mise à disposition de la salle.

Suite au décès de Lucien DEMEULE, Maire de Vindey, le Président indique qu'il a fait envoyer une gerbe de fleurs au nom de la Communauté de communes. Il laisse la parole à Jean-Claude DUCARRE pour un hommage à L. DEMEULE et demande au Conseil de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Le Président fait part de la démission de Marc MOUILLAUD, Maire de Bourg-le-Comte. L'intérim est assuré par S. LUCEAU, en attendant l'organisation de nouvelles élections.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la réunion du 14 septembre, transmis au préalable aux délégués, est adopté à l'unanimité.

Affaires générales :

- **Prise de compétence maison de santé – modification des statuts :**

Afin que la Communauté de communes puisse continuer de travailler sur le dossier du projet immobilier de maison de Santé Pluridisciplinaire, le Conseil valide à l'unanimité la prise d'une « compétence supplémentaire non soumise à intérêt communautaire » rédigée **santé : étude, création et gestion de la maison pluridisciplinaire de santé située à Marcigny**

Après échanges avec elle sur cette prise de compétence, la Sous-préfecture suggère de réécrire plus globalement les statuts de la Communauté de communes, pour prendre en compte les nouvelles dénominations des compétences et mettre à jour certaines dispositions au regard des évolutions réglementaires survenues depuis la rédaction d'origine des statuts (1993).

E. NEVERS s'interroge sur le fait de garder la compétence Très Haut Débit, vu que le Conseil départemental a repris entièrement le déploiement de la fibre. Si des secteurs restent non couverts une fois le déploiement de la fibre terminé, il serait plus pertinent que les communes soient un interlocuteur plus privilégié pour le Département, notamment pour des implantations locales d'antennes relais, par exemple.

Au contraire, JC. DUCARRE estime qu'il serait plus pertinent d'attendre un peu et de conserver encore cette compétence dans les statuts. Pour lui, les Communautés de communes ont plus de poids que les communes. Le président est également d'avis d'attendre un peu avant d'abandonner cette compétence.

Pour T. NIGAY, la garder permet de conserver un droit de regard et d'avoir du poids – avis partagé par P. TEIXEIRA. La garder aujourd'hui n'empêche pas d'y réfléchir et de se positionner ultérieurement.

E. NEVERS estime que si la CC garde la compétence, il faut qu'un élu s'en occupe et fasse du lobbying auprès des opérateurs privés si besoin pour des antennes mobiles dans les secteurs non couverts. Pour lui, le territoire perd des habitants à cause de ce manque de couverture mobile. C'est un élément important d'attractivité pour les habitants et des entreprises.

D. PROST indique que les relations avec les opérateurs sont souvent très compliquées. Il invite chaque commune à faire remonter ses carences de réseau pour envisager une action commune et forte auprès des opérateurs.

A la suite de ces échanges, la modification statutaire proposée est approuvée à l'unanimité. La compétence THD est conservée dans les statuts.

- **Définition des intérêts communautaires :**

En lien avec la réécriture des statuts et à la suite des échanges avec la Sous-préfecture, il est apparu que les intérêts communautaires n'avaient pas été définis dans 2 compétences. Pour une meilleure lisibilité de ces définitions, les services préfectoraux conseillent de regrouper dans une seule et même nouvelle délibération, toutes les définitions adoptées depuis 2017.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les définitions proposées des intérêts communautaires.

- **Choix du fournisseur de gaz :**

La Communauté de communes doit impérativement souscrire une offre de marché pour une fourniture de gaz naturel à compter du 01/12/2020. Des offres ont été sollicitées à différents fournisseurs. 1 seule offre reçue, celle d'ENGIE, avec des conditions légèrement différentes, mais coût de consommation supérieur au tarif règlementé. Une seconde offre doit être transmis par EDF Collectivités.

Le Conseil suggère d'attendre la réception de cette seconde offre et en vertu des délégations accordées au Président, mandate ce dernier pour souscrire, après l'avis du Bureau communautaire, à l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

- **Dépôt d'un dossier de demande de DETR pour 2021 :**

Il serait possible de déposer un dossier auprès de l'Etat pour solliciter de la DETR afin de mieux sécuriser les installations communautaires (déchetterie et futur bâtiment de la gare), via une refonte des éclairages (remplacement des luminaires existants par d'autres moins énergivores) et l'installation de systèmes de vidéosurveillance (pour dissuader les visites nocturnes : vols, dégradations sur les installations, lutte contre les incivilités de certains usagers)

Si des devis sont en cours pour la déchetterie, pour la gare, l'installation de la vidéoprotection serait à envisager dès maintenant, pour profiter des travaux en cours (les gaines électriques ne sont pas encore posées et passées) et éviter d'avoir à casser des installations neuves dans quelques temps.

Le dossier déposé regrouperait l'ensemble de ces investissements en une seule demande.

E. NEVERS suggère d'envisager des éclairages LED et d'étudier les possibilités de financement dans le cadre du plan de relance de la région.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter des devis et valide le principe de dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et/ou d'autres financeurs potentiels.

- **Subventions aux associations :**

Le Conseil étudie les demandes de subventions déposées par les associations suivantes :

- RASED de Marcigny : demande qui a reçu un avis favorable du Bureau du 26.10 – M. CLEMENT demande quelle est la répartition des enfants suivis par le RASED entre les 2 Communautés de communes - cette information ne figure pas dans la demande. JC DUCARRE indique que cette aide est accordée depuis de nombreuses années. A l'unanimité, le Conseil décide d'accorder une subvention au RASED de Marcigny, selon les mêmes modalités que les années précédentes.
- Les Bylettes : demande qui a reçu un avis défavorable du Bureau du 26.10, au motif que les objets et projets de cette association n'ont que peu d'intérêt communautaire. Le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas de suite favorable à cette demande de subvention
- Foot Montceaux l'Etoile (écoles de sports) : demande qui a reçu un avis favorable du Bureau du 26.10, pour acheter des matériels pédagogiques destinés aux enfants. M. CLEMENT fait remarquer que ces subventions sont accordées depuis de nombreuses années. JC DUCARRE ajoute que les associations sportives sont très impactées par la situation actuelle ; ce ne serait pas un bon signal que de remettre en question ce soutien aux écoles de sports et aux enfants. D. PROST

partage cet avis. A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention forfaitaire de 500 € à l'association.

Environnement :

- **Suppression collecte des encombrants en porte à porte**

T. NIGAY précise que cette proposition émane de la commission « environnement ». En effet, cette collecte ne permet pas de recycler les 40t d'encombrants recueillis (enfouis directement à un coût de 112 € / t). Cela va à l'encontre du travail de tri et valorisation des déchets mené actuellement par la collectivité. Il ajoute que la collecte n'a pas pu être organisée cette année, sans que cela ne génère de retours particuliers dans les Mairies ou la Communauté de communes. C'est pourquoi la suppression pure et simple de cette collecte est soumise à l'approbation du Conseil.

JC DUCARRE indique qu'il a reçu en Mairie plusieurs sollicitations d'habitants qui attendaient cette collecte (des habitants avec des problèmes de mobilité et d'accès à la déchetterie). Il a donc décidé de s'abstenir lors du vote.

T. NIGAY préconise, en cas de demande, la mise en place de solutions à la carte au niveau de chaque commune.

P. PERRUCAUD ajoute qu'à St Martin, la remorque du cantonnier a déjà été mise à disposition d'habitants. Pour P. TEIXEIRA, pas de retours particuliers en Mairie. Selon lui, les habitants de Baugy ont dû s'adapter et aller directement à la déchetterie.

Par 20 voix pour et 2 abstentions, le Conseil valide la suppression de la collecte des encombrants.

- **Admission en non-valeur OM :**

T. NIGAY informe le Conseil qu'il subsiste encore de très nombreux impayés sur les redevances antérieures émis pour les particuliers et les professionnels. Malgré les efforts de la Trésorerie, 58 000 € d'impayés sont encore à recouvrer à ce jour. Tous ne le seront pas. C'est pourquoi, une somme de 15 000 € a été prévue au budget 2020 pour inscrire des non-valeurs.

A la demande de Madame la Trésorière de Marcigny, le Conseil, à l'unanimité, valide l'inscription en non-valeur d'une somme de 7 864,17 €.

- **Autres points environnement :**

- T. NIGAY fait part de la venue de la DREAL suite aux travaux de mise en conformité de la plateforme déchets verts réalisés cette année. Il a relevé quelques points à reprendre, notamment en matière d'étanchéité du sol ; l'inspecteur de la DREAL va établir un rapport suite à cette visite.

- D. PROST informe le Conseil des dernières avancées du dossier concernant les véhicules stockés par un garagiste, sur un terrain lui appartenant à proximité de la déchetterie. Ce stockage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) est illégal – l'agent DREAL, venu inspecter la plateforme de Chambilly, l'a constaté et confirmé lors de sa visite sur site, en compagnie de M. PROST et du propriétaire du terrain. Ce dernier doit déclarer ce stockage auprès des services de l'Etat. De son côté, la Communauté de communes a transmis un courrier recommandé au propriétaire valant mise en demeure d'évacuation des

véhicules d'ici de 2 mois. Le propriétaire souhaite bénéficier d'un délai un peu plus long et s'est engagé à transmettre un échéancier pour l'évacuation du terrain. Le président termine en indiquant que si rien n'est fait dans 6 mois, il sollicitera le Conseil pour lui donner mandat d'engager une démarche contentieuse.

Economie / tourisme / culture :

- **Choix du prestataire pour l'instruction technique des dossiers fonds territoires :**

C. CHENUET indique que 2 structures ont été reçues. La proposition la plus intéressante est celle d'Initiative Saône-et-Loire, avec un forfait de 450 € par dossier instruit. Elle détaille ensuite la procédure d'instruction proposée par Initiative 71.

E. NEVERS trouve le montant important. Compte tenu de l'enveloppe disponible, cela fait une subvention de 600 à 700 € par dossier, soit un montant faible et quasi identique au coût de l'instruction.

C. CHENUET répond que cette somme n'est pas prise sur l'enveloppe des subventions aux entreprises. La CC bénéficie d'un soutien spécifique de 8 000 € accordé par la Région. Ce recours extérieur est nécessaire car la Communauté de communes manque de moyens humains et de temps pour instruire les demandes. Elle ajoute qu'Initiative 71 a aussi une expérience et une compétence en matière de financement des entreprises. Elle pourra donc aussi aiguiller les demandes vers d'autres possibilités de financement.

E. NEVERS estime que le nouveau confinement aura davantage d'impact sur les entreprises que celui du printemps. Pour lui, le process sera dissuasif pour les chefs d'entreprises.

D. PROST entend ces arguments, mais la taille de la collectivité et les moyens dont elle dispose ne permet pas de faire autrement.

C. CHENUET indique qu'une réunion de la commission économie aura lieu très prochainement pour analyser les réponses des questionnaires et définir les priorités à retenir dans le règlement local.

Par 21 voix pour et 1 abstention, le Conseil communautaire décide de confier l'instruction des demandes de subventions pour le fonds territoires à Initiative Saône-et-Loire et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Finances :

- **Subvention équilibre au budget annexe « ZA de Baugy » :**

Le Conseil valide à l'unanimité la réalisation d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ZA de Baugy de 42 257 € afin d'assurer une partie du remboursement des capitaux des emprunts. Le président indique que le produit de la vente des 2 lots à l'entreprise CHAUSSON ne sera encaissé qu'en 2021.

- **Décisions modificatives :**

Les décisions modificatives présentées pour le budget primitif, le budget « OM / environnement » et le budget « Atelier partagé » sont approuvées à l'unanimité.

- **Réalisation d'un emprunt au budget « OM/environnement » :**

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 50 000 € / Durée d'amortissement : 10 ans (120 mois)
- Taux d'intérêt : 0,31% (prêt à taux fixe)
- Montant échéance remboursement : 5 085,65 € (remboursement annuel)
- Cout total du crédit : 856,46 €
- Frais de dossier : 100 €

Travaux :

- **Réhabilitation du site de la gare :**

JM. POMMIER présente l'avancée des travaux. Elle se fait selon le planning prévu par FIGURAL. Les délais sont tenus pour le moment. Il n'est cependant pas exclu que les nouvelles normes sanitaires visant à limiter les cohabitations entre entreprises viennent compliquer les interventions des entreprises dans les prochaines semaines.

- **Autres points bâtiments :**

- L'éclairage extérieur de la micro-crèche se déclenche très souvent à cause de feuilles qui passent devant le détecteur. Il conviendrait de le remplacer par un éclairage manuel.
- Le chauffage au Ciel Bleu est très difficile à régler. Les interventions du chauffagiste ne servent à rien, sauf à payer des coûts de déplacement ou de remplacement des pièces, sans garantie de fonctionnement pour autant. Il faudrait plutôt envisager un nouveau système de chauffage plus efficace et moins compliqué à programmer. Actuellement, les températures clémentes limitent le besoin de chauffage, mais avec l'hiver qui arrive, la situation peut vite devenir plus compliquée.

Affaires sociales :

- **Renouvellement des contrats de C. PONT et Y. DUFOURNEL :**

JC DUCARRE informe, tout d'abord, du report du temps convivial avec les bénévoles et la remise symbolique du 17 000ème repas. La cérémonie était prévue à Vindecy, mais a dû être reportée compte tenu de la situation sanitaire.

Lors du 1^{er} confinement, le service a connu une hausse significative du nombre des bénéficiaires, entraînant, de fait, une réorganisation des équipes et tournées supplémentaires. Une petite baisse est survenue après le déconfinement mais depuis la mise en place du second confinement, une 3^{ème} tournée est nécessaire dès ce samedi 07 novembre.

JC DUCARRE poursuit en sollicitant le renouvellement des contrats des 2 agents contractuels embauchés sur ce service. Leurs contrats arrivent à leur terme dans les prochaines semaines : 31/12 pour C. PONT (14h hebdo) et 20/01/2021 (7h hebdo). A l'unanimité, le conseil valide ces renouvellements.

Le Président informe le Conseil que les agents fortement mobilisés pendant la 1^{ère} période de confinement peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle. Le Bureau communautaire du 26 octobre 2020 a émis un accord de principe pour octroyer cette prime aux 3 agents du service portage repas mobilisés pendant cette période et à l'agent administratif en charge du secrétariat, qui pendant la 1^{ère} période de confinement, a été confrontée à de très nombreuses sollicitations en plus de sa charge de travail quotidienne.

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve l'octroi de la prime exceptionnelle aux 3 agents du service de portage de repas, d'un montant de 500 € pour l'agent à temps plein et de 300 € pour les 2 agents à temps non complet.
 - Invite le Président à reconnaître l'investissement de l'agent en charge du secrétariat, via la part variable du RIFSEEP.
-
- **Autres points portage de repas :**
 - Recyclage des barquettes plastique : une récupération de ces contenants est possible par l'association « Père Bouchon ». Un travail est en cours avec les agents. Cela ne semble pas créer de difficulté pour mettre en place cette récupération à compter de 2021 (lavage nécessaire). Cela va aussi dans le sens d'une meilleure valorisation des déchets.
 - Logiciel portage repas : une démonstration d'un logiciel permettant de répondre aux nouvelles directives de l'Etat sur les régies de recettes et de gérer plus facilement les éditions des factures a eu lieu le 30 octobre. Ce logiciel, dérivé d'un outil utilisé notamment par la Mairie de Marcigny, présente des avantages, mais aussi quelques imperfections. Il entraînerait l'arrêt des tickets prépayés, remplacés par une facturation à terme échu. Le Conseil donne mandat au président pour avancer sur le sujet en sollicitant de nouveaux éditeurs en vue de choisir le logiciel le plus adapté.

Enfance jeunesse :

- **Accueil d'un service civique / convention avec la Région :**

Le Conseil valide à l'unanimité la convention de participation financière du Conseil régional pour une nouvelle mission service civique au Point Information Jeunesse. Le Président précise toutefois que l'accueil, qui devait commencer début novembre, pour 8 mois, est reporté à cause du nouveau confinement

- **Convention Club des P'tiots avec Mairie Chambilly :**

Le protocole sanitaire en place dans les écoles a contraint la Communauté de communes à installer le Club des P'tiots dans les locaux du Ciel Bleu. Mais l'éloignement par rapport à Marcigny a impacté la fréquentation des 2 accueils et nécessité la recherche d'une solution plus centrale.

Une solution a été trouvée avec la Mairie de Chambilly. Elle accepte de mettre à disposition 2 salles situées dans l'ancienne école. Le Conseil valide à l'unanimité la convention avec la Mairie de Chambilly pour la mise à disposition temporaire de ces locaux au Club des P'tiots. Celui-ci ne rouvrira pas après les vacances de la Toussaint compte tenu du nouveau confinement.

Questions diverses :

- **Projet marché de Noël des producteurs locaux :**

T. NIGAY présente le projet initié par la CC de Semur, en association avec les commissions agricoles. L'objectif est de soutenir les producteurs locaux présents sur les marchés de Noël et qui subissent de plein fouet l'annulation de ces animations. Une trentaine de producteurs a été recensée sur le périmètre des 2 Communautés de communes et a été contactée. Chaque producteur est invité à proposer des produits de Noël à la vente, permettant d'éditer un catalogue avec son bon de commande.

Les Communautés de communes apportent un soutien logistique à l'opération, par la prise en charge des frais d'impression du catalogue (distribué dans tous les foyers des 26 communes) et par un relai de communication. Les bons de commande seraient déposés dans les Mairies et centralisés pour une préparation des livraisons par les producteurs. Le retrait des commandes se ferait dans 3 ou 4 lieux du territoire (règlements directement aux producteurs).

Le Conseil se montre favorable à un soutien de ce projet, qui s'intègre dans le fonds de soutien à l'économie de proximité.

- **Solution de travail collaboratif :**

Le Président rappelle aux conseillers sa volonté de mettre en place une plateforme partagée de travail au niveau des élus, afin de pouvoir partager des documents plus facilement que par mail. Ce nouveau système de travail permet aussi de s'affranchir des soucis récurrents rencontrés lors de l'envoi de certains mails par la Communauté de communes.

Des devis ont été demandés à RBI et à Territoires Numériques – ce dernier a également proposé une démonstration en ligne de sa plateforme. Après comparaison des 2 propositions, il indique retenir la solution de Territoire Numérique, qui présente des prestations quasi similaires à celle de RBI, mais à un coût bien moindre (250 € HT/an).

Avec le nouveau confinement, le Président souhaite mettre en place ce service dès que possible pour pouvoir échanger et travailler sur des documents. Le Conseil y est favorable.

- **Mise en place d'un groupe de travail sur le plan de mandat :**

En complément des commissions thématiques, le Président souhaite qu'un groupe d'élus (composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux) puisse être constitué pour réfléchir et proposer des axes de travail.

Les idées avancées par ce groupe pourraient ensuite être reprises par les commissions, le Bureau ou le Conseil communautaire. Il propose que P. PERRUCAUD coordonne ce groupe de travail

JC DUCARRE ne comprend pas le but de ce groupe. Les instances communautaires existantes permettent déjà de réfléchir à des projets. Celles composées fin juin ont été largement ouvertes aux conseillers municipaux, pour permettre de renforcer les liens entre les communes et l'EPCI. Il ne voit pas la plus-value de ce groupe.

Par 20 voix pour et 2 abstentions, le Conseil est favorable à la création de ce groupe de réflexion.

La séance est levée à 21h10.

